



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : cadastre

Question écrite n° 42276

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude manifestée par les personnels des services du cadastre au sujet de l'avenir des missions qui leur sont confiées, suite à la parution récente de deux rapports officiels. Les propositions qui apparaissent dans ces documents visent notamment à transférer à l'Institut géographique national l'essentiel de la mission topographique du cadastre, ce qui signifie à terme la suppression du corps des géomètres. D'autre part, le projet d'instauration d'un service réduit au moindre coût fait craindre aux intéressés une perte de qualité dans les tâches effectuées. Ceux-ci s'interrogent également sur l'obligation qui sera faite aux élus locaux et aux particuliers de payer ces services à des tarifs équivalents à ceux de prestataires privés. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures qu'il entend prendre concernant l'évolution de ce dossier.

Texte de la réponse

Le cadastre aujourd'hui comporte 6 000 agents qui remplissent deux missions : une mission d'assiette et de recouvrement des impôts fonciers et une mission topographique. Ces deux missions sont indispensables pour l'Etat et pour les collectivités locales. Il n'est pas question de les remettre en cause mais au contraire de les conforter. Et c'est le sens de la réflexion qui est actuellement menée par la direction générale des impôts pour adapter les procédés actuels aux nouvelles technologies. Aucun projet n'a été arrêté à ce jour. Les décisions qui seront prises renforceront la mission cadastrale et les élus seront précisément informés de la teneur et des conséquences de ces décisions.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42276

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 mai 2000

Question publiée le : 28 février 2000, page 1224

Réponse publiée le : 22 mai 2000, page 3124